

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017

### Délibération n° DE\_31012017\_08

L'an deux mille dix-sept, le mardi 31 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 17 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Lavazan, sous la présidence d'Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	53
Nombre de membres présents	46
Nombre de suffrages exprimés	48

#### Etaient présents :

Aubiac : Daniel SAINT-MARC (arrivée 20h45)

Bazas : Danielle BARREYRE, Jean-François BELGODERE, Jean-Bernard BONNAC (20h40), Bernard BOSSET, Joël CROS, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Luc LANOELLE, Philippe LUCBERT, Sophie METTE, Martine NAZARIAN, Isabelle POINTIS

Bernos-Baulac : Philippe COURBE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Jean-Paul MERIC

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Denis BERLAND, Jean-Luc GLEYZE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : Valérie GEVAERT

Cours-les-Bains : Bruno DREUMONT

Cudos : Bernard DAURIAN,

Escaudes : Bernard TULARS

Gajac : Bruno DIONIS du SEJOUR

Gans : Claude LAFFARGUE

Giscos : Fabienne BARBOT

Goualade : René CARDOIT

Grignols : Jean-Pierre BAILLE, Patrick CHAMINADE

Labescau : Christian LAFARGUE

Lados : Jean-Serge LAMBROT

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Jacky LAPORTE

Lerm-et-Musset : Stéphane ESPUNY

Lignan-de-Bazas : Olivier DUBERNET

Marimbault : Francis STURMA

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Aline BETEILLE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Christophe DUFOURCQ

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents, excusés : Carole DEVELAY, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Michel FAVRE-BERTIN, Kathya GAILLARD, Dominique LAMBERT, Morgane LE COZE

Secrétaire de séance : Patrick CHAMINADE

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

**OBJET : Rapport n°4 : Actualisation du plan de financement des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'ALSH de Bazas**

**Rapporteur : Nicole COUSTET**

Madame la Vice-présidente explique que dans le cadre de sa compétence enfance-jeunesse, la Communauté de communes gère le bâtiment du Moulin de la Glory, qui accueille l'accueil de loisirs de Bazas.

Ce bâtiment nécessite des travaux de rénovation, indispensables pour assurer un accueil de qualité, dans des conditions optimales de sécurité et de confort. La structure connaît également une progression des fréquentations en 2016 (une augmentation de 15 enfants par jour en moyenne) et devrait accueillir les jeunes fréquentant le Point d'accueil jeunes durant les temps de repas, ce qui nécessite un agrandissement de la salle de restauration. Une étude a été confiée au cabinet Christian PRADAL qui a établi une première estimation des travaux en janvier 2016.

Suite à l'arrivée d'un nouveau directeur à l'ALSH, les besoins ont été redéfinis et des adaptations au projet initial ont été nécessaires (sanitaires supplémentaires, salle de restauration, cuisine, aménagements intérieurs, aménagement du parking extérieur pour une mise en sécurité...).

Suite à la visite du médecin de PMI, il a été également demandé l'aménagement d'un dortoir plus important pour l'accueil des – 6 ans et l'installation d'une douche et de sanitaires à l'étage.

Des subventions ont été sollicitées en 2016 auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la CAF. Le Département de la Gironde et le Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire peuvent également être sollicités.

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
		financeurs	sollicitées	en %	observations
Travaux	301 755,00 €	Etat – DETR	68 356,75 €	20,89%	arrêté préfectoral du 30/05/2016
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	CAF de la Gironde	78 816,00 €	24,08%	décision du 18/08/2016
Bureau de contrôle	4 000,00 €	Conseil départemental	69 750,00 €	21,31%	
SPS	1 500,00 €	Ministère de l'Intérieur - Réserve parlementaire	20 000,00 €	6,11%	
TOTAL HT	327 255,00 €	Autofinancement	90 332,25 €	27,60%	
		<b>TOTAL HT</b>	<b>327 255,00 €</b>	<b>100,00%</b>	

Appelé à délibérer, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ⇒ **DE VALIDER** le projet de rénovation et d'extension du Moulin de la Glory ;
- ⇒ **DE VALIDER** le plan de financement proposé ci-dessus ;
- ⇒ **D'AUTORISER** M. le Président à signer le contrat de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Christian PRADAL ;

- ⇒ **D'AUTORISER** M. le Président à solliciter une demande d'aide financière auprès du Département de la Gironde et du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire ;
- ⇒ **D'AUTORISER** M. le Président à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers de subventions.

Résultat du vote :

Votants :	<b>48</b>
Abstention :	<b>0</b>
Pour :	<b>48</b>
Contre :	<b>0</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1<sup>er</sup> février 2017.

Le Président

Olivier DUBERNET

Signé électroniquement